

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026
PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-six et le 07 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Mairie, sous la présidence de Roger PORTMANN, Maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames, Véronique BALLERAT, Patricia VAQUER, Mélanie BRANDON, Annie VILLERS, Laurence CIESLOK

Messieurs, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Laurent BOYER, Yannick DANIEL, Damien LE MOIGN, Jean-Paul PITERS, Jean-Pierre POUX

Absents ayant donné pouvoir : Christine TAILLANDIER donne pouvoir à Guillaume TAILLANDIER
Isabelle HARDY donne pouvoir à Jean-Pierre POUX
Louis-Emmanuel VINCENT donne pouvoir à Roger PORTMANN

Secrétaire de séance : Patricia VAQUER

Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026
- Délibération : Berry Numérique – Convention d'occupation pour une passerelle LoRa
- Délibération : Approbation du rapport et des conclusions de l'enquête publique – « Les Bordes »
- Délibération : Vente d'un chemin rural situé « Les Bordes » à la suite de l'enquête publique
- Délibération : Convention – ONF / Facturation électronique pour les ventes de bois issus des forêts publiques
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h30.

Le Conseil municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

DELIBERATION 2026 031 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN RESEAU BAS DEBIT LORAWAN DANS LE CADRE DU PROJET « Berry Territoire Innovant »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal ;

Considérant que le projet « Berry Territoire Innovant » vise à favoriser le développement des usages numériques et des solutions innovantes sur le territoire ;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, UBICITE et ses partenaires ont été mandatés par Berry Numérique et le RIP36 pour assurer la mise en œuvre d'un réseau bas débit utilisant la technologie LoRaWAN ;

Considérant qu'une convention, accompagnée de ses annexes, est proposée à la commune afin de définir les modalités de mise en œuvre, d'exploitation et de suivi de ce réseau sur le territoire communal et a pour objet d'autoriser l'occupant à occuper des emplacements et à réaliser des aménagements pour l'installation de Passerelles sur les sites de l'HEBERGEUR ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver la convention relative à la mise en œuvre d'un réseau bas débit LoRaWAN dans le cadre du projet « Berry Territoire Innovant ». ainsi que ses annexes :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2026 032 : APPROBATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE CHEMIN RURAL « Les Bordes »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions applicables aux chemins ruraux ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 avril 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural « Les Bordes » ;

Vu le déroulement de l'enquête publique organisée du lundi 04 mai au mercredi 20 mai 2026 ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur remis le 20 mai 2026 ;

Considérant que le commissaire enquêteur a examiné les observations formulées par le public et a rendu ses conclusions motivées ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de prendre acte du rapport et des conclusions de l'enquête publique et de se prononcer sur la suite à donner à cette procédure ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique portant sur le chemin rural « Les Bordes » avec la réserve d'installer une barrière de type « pré » à une distance représentant la longueur d'un tracteur et de sa remorque afin que cet attelage ne stationne pas sur la chaussée ou sur le bas-côté de la RD35.

Article 2 :

De poursuivre la procédure engagée concernant l'aliénation conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux règles en vigueur.

DELIBERATION 2026 033 : VENTE D'UN CHEMIN RURAL SITUÉ « Les Bordes » À LA SUITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Vu les articles L.161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux chemins ruraux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2026 décidant de lancer la procédure d'aliénation du chemin rural situé « Les Bordes » ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 avril 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural ;

Vu le dossier d'enquête publique et les formalités de publicité accomplies conformément à la réglementation en vigueur ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 mai 2026, émettant un avis favorable avec réserves noté sur la délibération 2026 _032 concernant la vente du chemin rural ;

Considérant que le chemin rural concerné n'est plus affecté à l'usage du public et qu'il ne présente plus d'intérêt pour la circulation ou la desserte publique ;

Considérant que les conclusions de l'enquête publique permettent au conseil municipal de se prononcer sur l'aliénation de ce chemin rural ;

Considérant l'offre d'acquisition présentée par Monsieur Philippe DUBOIS représentant la SCI DU Foudre pour un montant de 1 000 euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente du chemin rural situé : « les Bordes », références cadastrales ZC 0012 au profit de la commune de Bruère Allichamps pour un montant de 1 000 euros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente, notamment l'acte authentique établi par Maître LESAGE ;
- DIT que les frais liés à la transaction, notamment les frais d'acte, seront supportés par : l'acquéreur, Monsieur Philippe DUBOIS représentant la SCI DU Foudre ;
- INFORME que le bornage étant déjà existant, il ne sera pas utile de le réaliser ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives nécessaires et notamment à la mise à jour des documents cadastraux le cas échéant.

DELIBERATION 2026 034 : CONVENTION DE MANDAT POUR ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS.

Le conseil municipal approuve une convention de mandat avec l'Office national des forêts (ONF) afin de lui confier l'établissement et l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale (ventes simples prévues à l'article L. 214-6 du Code forestier). Ce mandat est limité à la facturation : l'ONF n'est pas chargé de l'encaissement des recettes, qui demeure de la compétence exclusive du comptable public de la commune. La commune conserve également son pouvoir de décision concernant les ventes de bois et leurs conditions. La convention prend effet à sa signature par les deux parties et reste valable jusqu'au renouvellement du conseil municipal. Elle peut être révoquée à tout moment par délibération du conseil municipal.

Enfin, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Roger PORTMANN

- Évoque son vote et explique pourquoi, lors de la dernière réunion de la communauté de communes.
- Le préfet a adressé deux courriers concernant les travaux routiers : une subvention de 30% devrait être accordée pour la RD 2144 et une autre à hauteur de 40% pour la RD35. Les demandes relatives aux amendes de police pour la RD35 sont en cours.
- Nous rencontrons quelques difficultés de communication avec l'assureur de la société ALLIANZ : deux dossiers sont en attente.
- Concernant Madame GOGUIER, qui avait signalé un incident avec son véhicule, une réponse lui avait été adressée par courrier par Monsieur le Maire. Toutefois, lors de son passage en mairie le 30 juin 2026, elle a indiqué ne pas l'avoir reçue donc la secrétaire lui a renvoyé ce courriel et au vu de la réponse de celui-ci, elle a informé à l'oral de son intention de saisir le tribunal administratif.
- Les titres de recettes concernant les enfants de Madame AUDRAN ont été établis le 7 juillet 2026. Chaque enfant recevra un avis des sommes à payer.
- Un courrier a été adressé à la SCI DOUBLE J (24 rue du Pont) afin de rappeler les règles concernant le dépôt répété de conteneurs sur le domaine public surtout avec les chaleurs actuelles ainsi que les nuisances sonores constatées par le voisinage en soirée et durant la nuit.

- Un courrier recommandé a également été envoyé à Madame HUTINET pour lui demander de procéder rapidement au nettoyage de son terrain. À ce jour, l'entretien de celui-ci n'est toujours pas fait, par ailleurs, un incendie s'est récemment déclaré sur sa parcelle.
- Un courrier du département du Cher daté du 23 juin, concernant le social a été reçu. Ce point sera examiné lors du prochain conseil municipal
- Le 26 juin 2026, chaque agent a signé la charte de déontologie de la fonction publique territoriale, les agents techniques ont été équipés d'un boîtier DATI PLUS pour leur sécurité. Monsieur Yannick DANIEL s'interroge sur l'activation du boîtier de Monsieur BOUCHEROLLES n'ayant aucun retour de fonctionnement. Cela sera à vérifier.
- Les panneaux pour les crues ont été livrés. La commune est en attente de pièces supplémentaires et devra réaliser les socles avant leur installation.
- Un courrier de Monsieur Luc COLOMBIER, de Saint-Florent, a été reçu.
- Un échange téléphonique a eu lieu avec la société Berger-Levrault afin d'obtenir des informations et un devis pour l'évolution du logiciel et travailler avec We Magnus.
- Monsieur le Maire annonce que Marine CLERET, secrétaire de la mairie a obtenu l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la félicite.
- Un courriel du TANGO/BOURGES a été reçu concernant le lancement de la programmation 2026-2027.
- Une rencontre s'est déroulée à Noirlac avec madame SANSON. Le conseil municipal réfléchira à l'attribution éventuelle d'une subvention en 2027.
- Monsieur le Maire souhaite également améliorer la signalisation pour informer nos visiteurs de l'Abbaye de Noirlac, du Prieuré d'Allichamps, de Châteaufort etc...
- De nombreuses animations et concerts ont été et sont organisés au Prieuré d'Allichamps.
- Céline MARTIN propriétaire de CHATEAUFORT a proposé son aide bénévole à la commune pour les besoins en communication et en affichage.

Guillaume TAILLANDIER

- Informe que l'ONF va effectuer des travaux prochainement réalisés vers le bois DUFOUR. Il s'agit d'une replantation d'arbustes, entièrement prise en charge par l'ONF et sans coût pour la commune.
- Le 4 juillet 2026, une matinée de découverte et d'initiation au basket s'est déroulée au City stade. Cette animation, encadrée par un éducateur diplômé du Comité du Cher de Basket, a accueilli une douzaine d'enfants. Une seconde journée identique est prévue le 29 août 2026.
L'éducateur a également suggéré de mettre en place, au cours de l'année scolaire, un cycle de découverte du basket dans les écoles, comprenant environ un certain nombre de séances – à voir avec les maîtresses à la rentrée scolaire.
- Le panneau numérique est actuellement à l'étude pour le remplacer contre un autre modèle. Un premier devis a été reçu, mais Madame BALLERAT le juge relativement élevé. D'autres devis sont attendus afin de pouvoir comparer les différentes propositions. Les élus s'interrogent également sur l'opportunité d'un achat ou d'une location du futur panneau numérique.
- Dans le cadre du Téléthon, le commercial de PAPREC a indiqué que son entreprise pouvait mettre gratuitement à disposition une benne de collecte ainsi que son transport.
Mélanie BRANDON a relancé à plusieurs reprises la société PRECOP concernant une animation pour la fête de la St Sylvain. Elle a finalement reçu une réponse par courriel avec un devis. La société propose une prestation comprenant une piste gonflable de 20m x 10m avec 9 motos (différentes cylindrées), de 9h à 18h, pour un montant de 1 000 € TTC.

Annie VILLERS

- Informe de la réception d'un mail de Monsieur BOUCLY concernant l'organisation d'une soirée humoristique. Celui-ci propose une formule avec trois artistes qu'il sélectionne lui-même. La commune devrait assurer leur hébergement et leur restauration. En outre, l'organisateur exige une recette de 1500 €. Si ce montant n'est pas atteint, la commune devrait compenser la différence. Les élus ne sont pas favorables à ces conditions.
- Séverine HABART et David MOINART, directeur artistique à Bourges, se sont rendus à Bruère afin d'identifier l'emplacement de la future œuvre artistique. Une nouvelle réunion est prévue au mois d'août afin de poursuivre ce projet.

Laurent BOYER

- Présente une proposition d'une équipe de jeunes souhaitant organiser une « Petite fête de Village » à Bruère Allichamps, entre 17h30 et 21h. Une page Facebook existe déjà sur ce concept et des renseignements complémentaires seront pris.
- Il évoque également une idée proposée par Edouard TRANDIER : l'organisation d'une chasse au trésor dans la commune. Les élus jugent cette initiative intéressante et souhaitent l'étudier.

Damien LE MOIGN

Indique avoir relancé le SDE18 concernant le projet de la colonne. Une réunion reste à programmer entre les différents services afin de faire avancer le dossier.

Il précise également qu'ENEDIS propose une subvention pour l'achat de matériel de climatisation dans l'école. EDF et EDU RENOV proposent également une subvention à hauteur de 10 000 € pour l'installation de la clim dans l'école.

Concernant l'école, à la demande de Monsieur Roger PORTMANN, une visite de l'école a été effectuée vendredi 3 juillet 2026 avec la présence de Vincent LALLIER, Louis-Emmanuel VINCENT et lui-même afin d'obtenir un avis technique sur l'installation d'une climatisation. Le projet est en cours de réflexion.

Yannick DANIEL

- Il informe avoir relancé l'assureur GAN, dont le dossier est toujours à l'étude. Il évoque aussi un dispositif d'aide concernant l'isolation de l'école et l'installation de robinets thermostatiques.

Jean-Paul PITERS

- Participation à la réunion du SICALA qui a lieu à Châteauneuf sur Cher le 8 juillet 2026, il sera accompagné de Guillaume TAILLANDIER

Jean-Pierre POUX

- S'interroge sur l'avancement du dossier AXA. Il est précisé que l'assureur reprendra contact avec la mairie en septembre, afin d'organiser une réunion au début du mois d'octobre.
- Une nouvelle secrétaire du SIRP prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2026.
- En raison de l'augmentation des effectifs à la rentrée 2026/2027, il est prévu, en accord avec l'Éducation nationale, que les élèves de grande section soient accueillis à Farges le matin, avant de revenir à Bruère après la pause méridienne.

Laurence CIESLOK

- Elle indique qu'il est difficile de recueillir les numéros de téléphone des habitants âgés de plus de 70 ans. Monsieur le Maire souligne toutefois les retours positifs des administrés concernant les actions sociales menées par la commune.

Patricia VAQUER

- Propose que chaque conseiller municipal soit responsable d'un secteur de la commune pour la distribution des informations aux habitants, afin d'améliorer l'organisation et d'éviter que les élus n'interviennent de manière dispersée.

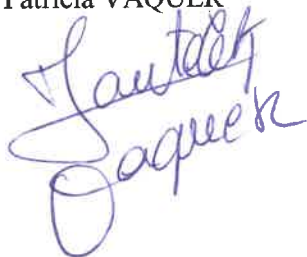
Véronique BALLERAT

- Informe avoir reçu une proposition d'accompagnement pour l'organisation de l'opération « Mon Village Propre ». Les élus rappellent que cette manifestation a déjà été organisée avec succès sans l'aide de cette structure.

Enfin Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur réactivité lors de la fuite de gaz survenue rue des Fleurs le 22 juin à Bruère Allichamps. Le Plan de Sauvegarde a très bien fonctionné, chacun a tenu son rôle. Il fait cependant part de sa déception quant à la gestion de ce dossier par France Loire, le problème n'étant toujours pas résolu à ce jour.

La séance est levée et se termine à : 21h45
Prochaine date du conseil municipal : 15 septembre 2026

Secrétaire de séance,
Patricia VAQUER



Maire,
Roger PORTMANN



